

SIGNALER DÉCLARER ALERTER

LES CIRCUITS DE SIGNALEMENT POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE EN LIBERAL

JE SOUHAITE SIGNALER



Pourquoi signaler ?

En tant que professionnel de santé, votre vigilance est essentielle. Vous êtes en première ligne pour détecter un événement inhabituel ou à risque.

Signaler à l'ARS Centre-Val de Loire, c'est permettre une réponse rapide, coordonnée, et adaptée disponible 24h/24 et 7j/7 pour vous accompagner.

Plus qu'une obligation réglementaire, c'est un engagement au service de la sécurité sanitaire.

Ce guide a été conçu pour vous accompagner dans vos démarches.

Pour plus d'informations

Consultez www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr

→ Un événement indésirable grave **associé aux soins** ;
Un événement sanitaire indésirable consécutif à
→ l'**exposition à un produit ou l'utilisation d'un matériel ou dispositif médical**;

Cliquez ici

→ Une maladie à déclaration obligatoire (MDO)

Je peux également consulter la liste des MDO et les Cerfa correspondant

Cliquez ici

→ Une infection par le VIH;

→ Un cas de tuberculose

Cliquez ici

→ Un événement sanitaire ou environnemental susceptible de constituer une menace pour la santé publique ;
→ Un événement indésirable non grave associé aux soins ;
→ Toute autre situation nécessitant une information ou une intervention de l'ARS.

Cliquez ici

Pour toutes ces situations

L'ARS CENTRE VAL DE LOIRE EST
LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER !

LE POINT FOCAL RÉGIONAL
ARS CENTRE-VAL DE LOIRE

24h/24
7j/7



02 38 77 32 10

ars45-alerte@ars.sante.fr

FAX: 02 34 00 02 58

Agir, c'est protéger.